

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois septembre deux milles vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame la Première adjointe en date du dix-sept septembre deux mille vingt-six et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Alain QUIBEL ; Chantal JARNIOU ; Thomas AZOULAY ; SANDRINE BELHACHE-DIET ; Catherine DESMARAIS ; Patricia HAUCHARD ; Lyes DAIBECHE, Stéphanie DELBOS ; Fanny DUPRE ; Stéphane DUPONQ ; Claire ROY ; Mickaël VIGREUX ; Melodie SERVO ; Yves VAN HOORDE ; Sandrine LEGUIDARD ; Jean-Luc JOSSE ; Liliane MAUGER ; Alexis LEROUX ; Yu DONG ; Guillaume SERIS ; Anne BENARD ; Ludovic HANIVEL ; Virgine BOTTAIS ; Stéphanie HOTKA ;

Absents excusés :

- Philippe GUERIN ayant donné pouvoir à Chantal JARNIOU
- Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Liliane MAUGER
- Arnaud TERRIER ayant donné pouvoir à Catherine DESMARAIS
- Mickaël VIGREUX ayant donné pouvoir à Jean-Luc JOSSE
- David PERRAULT ayant donné pouvoir à Guillaume SERIS
- David LABORDE ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS

Secrétaires de séance : Virginie BOTTAIS & Patricia HAUCHARD

Membres en exercice : 29 – Présents : 23. – Pouvoirs : 6. – Voix délibératives : 29

2026-95

DÉSFFECTATION DES ÉCOLES DUTEURTRE ET HUGO – AVIS DU PRÉFET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-30 et L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L. 212-1 et L. 212-4,

Vu les dispositions de la circulaire ministérielle du 25 août 1995, relative à la désaffectation des biens des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le courrier de saisine du préfet de la Seine-Maritime en date du 15 juillet 2025 portant demande d'avis sur le projet d'ouverture de l'école Colette Privat et la fermeture des écoles Louis Duteurtre et Victor Hugo,

Vu l'avis favorable du préfet de la Seine-Maritime et de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale, en date du 22 septembre 2025,

Vu la délibération n° 2025-61 en date du 05 novembre 2025 portant ouverture de l'école Colette Privat et fermeture de l'école maternelle Louis Duteurtre et de l'école élémentaire Victor Hugo, à compter du 05 janvier 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur l'Adjoint au Maire, Thomas AZOULAY ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis du préfet sur la désaffectation des emprises des écoles Louis Duteurtre et Victor Hugo, cadastrées respectivement AD0474 et AC0007.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Les secrétaires de séance,

Virginie BOTTAIS

Patricia HAUCHARD

Monsieur le Maire,

Alain QUIBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20260923-2026-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026